

Arrêté du 4 février 2002 relatif aux cycles de travail dans certains établissements publics du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	01/01/2002
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	ATEG0100459A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000409696

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Pour le personnel technique de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, du Conseil supérieur de la pêche et des parcs nationaux, ayant vocation à exercer des missions de police, le cycle [...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat, notamment son article 4 ; Vu l'arrêté du 4 février 2002 portant application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat au ministère chargé de l'environnement ; Vu l'avis du comité technique paritaire ministériel en date du 4 octobre 2001, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE ATEG0100459A du 1 janvier 2002, « Arrêté du 4 février 2002 relatif aux cycles de travail dans certains établissements publics du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat. ».
Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000409696>
(consulté le 31 août 2026).